

Foire aux questions

[Questions sur les UE d'anglais \(ANG100, ANG320/ANG330\)](#)

[Questions sur les autres UE langues vivantes \(ARA100, FLE100, FLE200, LSF100, RUS200\)](#)

[Questions sur les certifications \(test linguaskill, toeic...\)](#)

Questions - réponses sur les UE d'anglais (ANG100, ANG320/ANG330)

1- Quand m'inscrire aux UE d'anglais ?

Vous pouvez vous inscrire durant les périodes d'inscriptions de [Centre Cnam de Paris](#).

Important : les inscriptions aux UE d'anglais ferment environ 3 semaines plus tôt que les inscriptions du Centre Cnam de Paris.

2- Comment puis-je m'inscrire aux UE d'anglais ?

Vous pouvez vous inscrire directement sur le [site du Centre Cnam de Paris](#).

La procédure d'inscription est [disponible ici](#).

3- Puis-je m'inscrire dans une UE d'anglais si ce n'est pas prévu dans mon cursus Cnam ?

Eventuellement, dans la limite des places disponibles.

4- Puis-je m'inscrire directement à la fabrique des compétences ?

Si vous souhaitez vous inscrire directement à la fabrique des compétences, vous devrez prendre un rendez-vous auprès de ce service en suivant [ce lien](#).

5- Puis-je encore m'inscrire à une UE d'anglais après la clôture des inscriptions ?

Non, vous ne pourrez pas vous inscrire après la clôture des inscriptions. Les inscriptions administratives et pédagogiques aux UE d'anglais du CLE ferment trois semaines après le début des cours.

6- Puis-je m'inscrire aux UE d'anglais si je n'habite pas en région parisienne ?



Non, les UE d'anglais n'étant pas dispensées en modalité FOAD (formation ouverte à distance), les inscriptions ne sont pas possibles pour les auditeurs domiciliés en dehors de la région parisienne.

7- Quel niveau faut-il avoir pour suivre une UE d'anglais ?

Pour l'UE ANG100 : avoir un niveau A0-A1

Pour l'UE ANG320 et ANG330 : avoir un niveau A2, ou B1, ou B2, ou C1

8- Comment déterminer mon niveau d'anglais ?

Les niveaux de langue de référence sont ceux du [Cadre Européen Commun de Référence des Langues](#) (CECRL).

Pour déterminer votre niveau vous pouvez passer un test d'auto-positionnement. Le test d'auto-positionnement via le logiciel d'inscription est obligatoire pour s'inscrire et suivre une UE d'anglais.

Si vous êtes inscrit.e à une UE d'anglais, un courriel comportant un lien pour le test d'auto-positionnement vous sera envoyé après votre inscription.

9- Les UE d'anglais peuvent-elles se faire en FOAD via internet ?

Aucune UE d'anglais n'est proposée en "FOAD"

Pour en savoir plus : voir le descriptif des UE d'anglais sur notre [site](#).

10- Les UE d'anglais peuvent-elle être prises en charge par le CPF ?

Non, les UE d'anglais dispensées au Centre Cnam de Paris ne peuvent pas être prises en charge par le CPF.

11- Je n'arrive pas à accéder à mon espace numérique de formation (ENF)

Vous devez contacter [la fabrique des compétences](#).

12- Comment puis-je valider l'UE d'anglais ?

Les modalités de validation sont indiquées sur le [site langues Cnam Paris](#) ainsi que le descriptif de votre formation.

Attention, pour toutes les UE de langue du CLE, l'assiduité est obligatoire et constitue un prérequis à leur évaluation. Seules trois absences justifiées aux séances de cours sont tolérées. Au-delà de trois absences, il ne sera plus possible de valider l'UE. Toutes les UE de langue du CLE ont une évaluation sous forme de contrôle continu avec des tâches à rendre.

13- Je suis inscrit.e mais je n'ai pas reçu de mail concernant le test de positionnement. Que dois-je faire ?

Vérifiez que votre inscription administrative a bien été réglée auprès [site du Centre Cnam Paris](#) et que l'adresse courriel que vous avez indiquée ne comporte aucune faute de frappe. Vérifiez également vos spams.

Si ces vérifications ne vous permettent pas de retrouver le courriel avec le lien pour le test, vous devez impérativement nous prévenir par mail à : par_langues@lecnam.net que vous n'avez pas reçu le lien vers le test de positionnement.

14- Je suis inscrit.e à une UE d'anglais et je n'ai pas reçu de convocation ...

Vérifiez que vous avez bien effectué le test d'auto-positionnement et choisi un créneau de cours hebdomadaire ou une séance de départ. Vérifiez également vos spams. Si c'est bien le cas, vous devez impérativement et rapidement nous prévenir par mail à : par_langues@lecnam.net que vous n'avez pas reçu votre convocation.

15- Puis-je changer de groupe de niveau en cours d'année ?

Vous pouvez demander un changement de groupe uniquement durant les trois premières séances de cours.

Le changement s'effectue après avoir obtenu l'accord de l'enseignant et la confirmation par la secrétaire pédagogique (par_langues@lecnam.net)

16- Comment puis-je valider une UE d'anglais ?

Les modalités de validation sont indiquées [sur le site et sur le descriptif de votre UE d'anglais](#).

Attention, pour toutes les UE d'anglais, l'assiduité est obligatoire et constitue un prérequis à leur évaluation. Seules trois absences justifiées aux séances de cours sont tolérées. Au-delà de trois absences, il ne sera plus possible de valider l'UE. Toutes les UE d'anglais ont une évaluation sous forme de contrôle continu avec des tâches à rendre.

17- Une fois validée l'UE d'anglais, recevrai-je une attestation de réussite ?

Non. L'UE est validée par l'enseignant et l'attestation est téléchargeable sur [votre portail-élève](#).

Questions - réponses sur les autres UE de langues vivantes (ARA100, FLE100, FLE200, LSF100, RUS200)

1- Quand m'inscrire aux autres UE langues vivantes?

Vous pouvez vous inscrire durant les périodes d'inscriptions de [Centre Cnam de Paris](#).

2- Quelles sont les UE de langue soumises à un agrément ?

Les inscriptions aux UE FLE100 et FLE200 sont soumises à un agrément. Pour en obtenir un, écrire d'abord à par_langues@lecnam.net en précisant vos nom, prénom, date de naissance, niveau CECRL afin d'obtenir une validation pédagogique.

3- Comment puis-je m'inscrire aux autres UE langues vivantes?

Pour les UE sans agrément (ARA100, LSF100, RUS200), directement sur le site du [Centre Cnam de Paris](#).

Pour les UE avec agrément (FLE100, FLE200), écrire d'abord à par_langues@lecnam.net en précisant vos nom, prénom, date de naissance, niveau CECRL.

La procédure d'inscription est [disponible ici](#).

4- Quel niveau faut-il avoir pour suivre une UE autre langue vivante ?

Pour l'UE ARA100 : avoir un niveau A0-A2

Pour l'UE LSF100 : avoir un niveau A0-A1

Pour l'UE FLE100 : dès le niveau A0 jusqu'au niveau B2

Pour l'UE FLE200 : à partir du niveau B2

Pour l'UE RUS200 : tous niveaux

5- Comment déterminer mon niveau de français ?

Vous pouvez vous auto-positionner sur le [test Dialang](#).

6- Une fois validée l'UE autre langue vivante, recevrai-je une attestation de niveau ?

Non. L'UE est validée par l'enseignant par une note sur 20 et une attestation de réussite est délivrée. Elle est téléchargeable sur [votre portail-élève](#).

Questions- réponses sur les certifications (test Linguaskill, Toeic...)

1- Est-ce que la certification est obligatoire ?

La réforme du 3 avril 2020 qui introduisait une obligation de certification en langue anglaise pour les diplômés du 1er cycle vient d'être annulée par le Conseil d'Etat dans sa [décision du 7 juin 2022](#).

Information sur la Réforme du 3 avril 2020 : La réforme du 3 avril introduit une obligation de passer une certification en langue anglaise dans les diplômes du 1er cycle de l'enseignement supérieur français. Il est donc désormais nécessaire pour obtenir un diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur français que les candidats (auditeurs) fournissent la preuve qu'ils ont passé une certification en langue anglaise. Les auditeurs doivent présenter une attestation de résultat de cette certification datant moins de deux ans au moment où le diplôme est demandé. Il n'y a pas de niveau minimum à atteindre, sauf décidé par le ou la responsable de diplôme et expressément mentionné dans le programme du diplôme. L'attestation de résultat de la certification devra être jointe à toute demande de diplôme effectuée dans l'application ou en version papier. Cette disposition figure sur le site web du Cnam dans les modalités de validation du diplôme. La liste des certifications en langue anglaise reconnues internationalement qui permettent de remplir cette condition est [disponible ici](#).

2- 2. J'ai passé une certification. Est-ce que je peux la faire valoir pour une dispense de l'UE d'anglais intégrée dans mon diplôme ?

Non, la certification n'équivaut pas à une formation.

La certification ne dispense donc pas de valider l'UE d'anglais (ANG320 ou ANG330) intégrée dans le programme de votre diplôme. Seule la validation de cette UE (par contrôle continu ou par VES) vous permettra d'accumuler les 6 ECTS correspondants.

La grille de corrélation entre les différentes certifications en langue anglaise est [disponible ici](#).

Vous trouverez les informations relatives aux différentes certifications reconnues internationales sur notre [site langues.cnam.fr](#).

3- Est-ce que des sessions de certification sont organisées par le Centre Cnam de Paris ?

Le Centre Cnam de Paris n'organise aucune session de certification. Vous pouvez passer ces certifications dans des organismes agréés. Vous trouverez la liste des organismes agréés pour passer le test linguaskill sur le site [officiel de Cambridge](#).

4- Qu'est-ce que Linguaskill ?

Le test Linguaskill est une certification en langue anglaise produite par Cambridge Assessment English, un département de l'Université de Cambridge.

Linguaskills a remplacé le test Bulats depuis le 6 décembre 2019. Vous pouvez passer le test Linguaskill Listening and Reading, Business ou Général. Toutes les informations relatives au Linguaskills sont disponibles sur le [site officiel de Cambridge](#).

5- A qui dois-je m'adresser pour m'inscrire au Linguaskill ?

Vous devez vous renseigner et vous inscrire auprès d'un organisme agréé de votre choix dont vous trouverez ci-dessous la liste des agents et centres de passation en France pour le Linguaskill.

Voici [la liste des agents et centre de passation en France](#)

6- Puis-je passer le test Linguaskill sans suivre de formation en anglais ?

Oui, vous pouvez passer le test Linguaskill sans suivre de formation. Attention, si une UE de langues est obligatoire dans votre diplôme du Cnam, vous devez la valider.

7- Existe-t-il des annales pour préparer le test Linguaskill ?

Il n'existe pas d'annales pour Linguaskill. En revanche, il existe des tests blancs sur le [site officiel de Cambridge](#).

8- Quel test Linguaskill dois-je passer?

Vous passez le test linguaskill général ou business en compréhension orale et écrite.

9- Puis-je passer le test Linguaskill au Cnam Paris, même si ce n'est pas obligatoire pour mon diplôme ?

Le Cnam Paris ne propose pas de passage de certification. Vous pouvez passer le test linguaskill dans un organisme agréé de votre choix même si ce n'est pas obligatoire dans votre diplôme.

10- Le test Linguaskill est-il payant ?

Oui. Plus d'informations sur le [site officiel de Cambridge](#).

11- Le test Linguaskill est-il éligible au CPF ?

Les tests Linguaskill from Cambridge sont inscrits à l'inventaire de la [CNCP](#). Ils peuvent donc parachever une formation d'anglais et rendre ainsi celle-ci éligible au financement [Compte Personnel de Formation](#) (CPF).

<https://langues.cnam.fr/foire-aux-questions--641743.kjsp?RH=1392031234011>